

Pont-L'Abbé, le 20 janvier 2012

Madame Brigitte KIEFFER
Inspecteur d'académie
Directrice des services départementaux de
l'Education Nationale du Finistère
1 boulevard du Finistère
29558 QUIMPER Cedex 9

Nos Réf. : ALL/AL/12.0021

Madame l'Inspecteur d'académie,

Dans le cadre de l'élaboration du projet de carte scolaire pour 2012, je souhaite attirer votre attention sur les suppressions de postes envisagées au sein des écoles Jules Verne et Laënnec de DOUARNENEZ.

Après une fermeture de poste l'an passé sur l'école François Guillou et une autre sur l'école Victor Hugo, ces nouveaux projets de suppressions de postes sont un bien mauvais signal donné aux enseignants pour la mise en œuvre de la pédagogie qu'ils dispensent tout comme aux parents d'élèves qui souhaitent légitimement pour leurs enfants un enseignement public de qualité.

Sur l'école Jules Verne, il n'est pas contesté par les acteurs locaux que l'établissement scolaire suit logiquement la tendance des évolutions démographiques observées sur la Ville. Néanmoins, un écart particulièrement important existe entre les effectifs recensés cette année (249 élèves) et ceux prévus par l'inspection d'académie à la prochaine rentrée (209 élèves). Cet écart invite à une analyse davantage affinée de la situation. Par ailleurs, il convient de considérer la présence d'une Classe pour l'Inclusion Scolaire au sein de cette école tout comme sa spécificité consistant à accueillir chaque année les enfants des gens du voyage séjournant sur DOUARNENEZ. Aussi, pour le bon fonctionnement de l'établissement caractérisé par une réelle mixité sociale, véritable atout pour le vivre ensemble, pour l'attention particulière qu'il convient d'accorder à chaque enfant afin de lui offrir les conditions de la réussite scolaire, je souhaite que le projet de suppression de poste sur l'école Jules Verne fasse l'objet d'un attentif examen.

Concernant l'école Laënnec, certaines données n'ont visiblement pas été prises en compte par les services départementaux de l'Education Nationale pour projeter une suppression de poste. Là encore, les chiffres avancés dans les documents fournis aux instances techniques et les effectifs prévus par le directeur de l'école souffrent d'un déséquilibre manifeste méritant explication et fine analyse. L'inspection d'académie estime le futur nombre de d'élèves à 258 tandis que la direction de l'établissement place ce nombre à 287. Sachant qu'actuellement 286 enfants y sont scolarisés et que les chiffres sont constants depuis plusieurs années, il n'y a visiblement pas lieu de considérer que cette école subisse une telle érosion de ses effectifs que cela conduise à une nouvelle suppression de poste après celle déjà intervenue il y a quatre ans.

De plus, cette école accueille plusieurs enfants porteurs de handicap nécessitant une attention particulière de la part du corps enseignant et la présence en classe d'un auxiliaire de vie scolaire. Elle accueille également les enfants des gens du voyage, enfants dont la présence peut varier de quinze jours à sept mois et pour lesquels les moyens humains doivent être prévus en conséquence. Enfin, cette école est également marquée par une forte mixité sociale à préserver et devra prochainement accueillir certains enfants du lotissement de Ploaré en cours de réalisation. Ce sont, à mon sens, autant d'éléments à considérer dans les affectations de postes.

Pour toutes les raisons évoquées, et dans le souci premier de l'intérêt des élèves qui seul doit gouverner la matière, il y a visiblement tout lieu de maintenir l'effectif enseignant actuel sur l'école Laënnec pour permettre aux enfants de bénéficier des conditions élémentaires les soutenant dans l'acquisition des savoirs.

J'insisterai enfin sur la nécessité que soit préservé, sur DOUARNENEZ comme ailleurs, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) aujourd'hui en voie de démantèlement. Si l'aide personnalisée aux élèves existe désormais, elle ne saurait se substituer à l'expertise dont fait preuve le RASED par les compétences spécifiques qu'il mobilise et par sa capacité à la re-médiation.

Faire mieux avec toujours moins de moyens dédiés est une mission impossible pour toutes celles et ceux qui souhaitent avant tout que les conditions de la réussite scolaire soient les mêmes pour chaque enfant de notre République. Ne doutant pas que vous partagiez ce point de vue, je souhaite sincèrement que la situation de des écoles de DOUARNENEZ puisse faire l'objet d'un nouvel examen lors de la prochaine réunion des instances appelées à statuer sur la carte scolaire.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame l'Inspecteur d'académie, en l'assurance de ma parfaite considération.

La députée,



Annick LE LOCH